

La chronique

Le président n'a rien dit

Par M. Habili

Que pense-t-on que le président Bouteflika ait dit à l'agence italienne ANSA, qui l'interrogeait sur ses intentions pour l'après-2009 : qu'il compte postuler pour un troisième mandat, après avoir fait réviser la Constitution, ou qu'il n'en ferait rien et partirait donc à la fin de son deuxième mandat ? Les termes qu'il a employés sont soigneusement choisis pour qu'ils ne nous éclairent en rien là-dessus. Ils peuvent aussi bien dire qu'il compte se représenter que le contraire. Il nous est loisible de les prendre tous, exactement comme ils sont sortis de sa bouche, les tourner et retourner, leur faire subir une analyse aussi fine que possible, on ne sera sans doute pas plus éclairé pour autant. En disant qu'en tout état de cause, il respectera la souveraineté populaire, il n'a fait au bout du compte que prononcer une banalité d'usage, c'est-à-dire rien de bien significatif. Même s'il méditait un coup d'Etat, il est bien évident qu'il ferait état de la même profession de foi. Mais supposons qu'au lieu de parler de respect de souveraineté populaire, il se soit référé seulement au respect de la Constitution ? N'est-ce pas que son propos aurait été plus transparent ? Tout le monde en aurait tiré la conclusion que le président n'a pas l'intention de faire réviser la Constitution et qu'en conséquence, il partirait à terme échu. Bien entendu, il y aurait toujours eu quelque'un après cela pour objecter qu'il est possible à la fois d'amender la Constitution et de la respecter. La respecter une fois qu'elle a été amendée. Mais est-ce respecter les règles du jeu que

de les changer au cours de la partie ? Néanmoins, là n'est pas le propos. Le président ne pouvait parler de respect de la Constitution, même si effectivement ce sont les termes qu'il aurait voulu employer, sans que cela entraîne de graves effets sur les quelque 18 mois qui lui restent à passer avant la fin de son mandat. La raison en est qu'un président dont chacun sait qu'il est partant voit inévitablement son autorité diminuer chaque jour davantage. Il aurait parlé de respect de la Constitution et non de souveraineté populaire, ç'aurait été comme s'il avait entrepris de scier l'arbre sur lequel il est assis. Il n'y a que dans les vieilles démocraties, où tant de fois un président a été remplacé par un autre sans que personne d'entre eux n'ait changé en cours de route la Constitution pour rester au pouvoir, qu'un président est assuré d'être respecté dans ses fonctions autant que dans sa personne jusqu'au dernier jour de son mandat. Il suffit de se rappeler les attaques dont le président Bouteflika a été l'objet tout au long de son premier mandat pour savoir que les mœurs politiques sont encore chez nous encore loin d'être policées. De sorte qu'un président chez nous ne peut pas se permettre de donner l'assurance qu'il est partant. Sa situation serait intenable. De sorte qu'il finirait inévitablement par se dire que du moment qu'il est partant, autant qu'il le fasse dès maintenant. Pour autant, cela ne signifie pas que le président a dit qu'il partirait parce qu'il a parlé de souveraineté populaire au lieu d'évoquer le respect de la Constitution, sans plus.

M. H.

SOMMET ALGERO-ITALIEN

L'accord Galsi signé

■ M. Chakib Khelil, ministre de l'Energie et des Mines et le ministre italien de Développement de l'économie, M. Pier Luigi Bersani, ont signé hier à Alghero en Sardaigne (Italie), à l'issue de la réunion algéro-italienne de haut niveau, l'accord intergouvernemental Galsi.

Ph. F. Bradaï/J. A.



La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, et du président du Conseil des ministres italien, M. Romano Prodi. Cet accord prévoit la commercialisation en Sardaigne du gaz algérien acheminé via le gazoduc Galsi devant relier l'Algérie à l'Italie. La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach et la Sardaigne ont signé lundi dernier un accord définissant les principes de base de leur coopération sur le marché du gaz en Sardaigne. L'accord prévoit la constitution d'une société conjointe chargée du développement de ce marché et de la commercialisation en Sardaigne du gaz naturel algérien qui sera acheminé par le gazoduc Galsi. Il représente «une étape importante dans le développement du projet de gazoduc Galsi», avait estimé Sonatrach lors de la signature de l'accord. La finalisation de l'accord intergouvernemental algéro-italien relatif à ce gazoduc avait été signé, mercredi dernier à Rome, par le ministre de l'Energie et des Mines, M. Chakib Khelil, et le ministre italien du Développement économique, M. Pier Luigi Bersani. Le gazoduc Galzi, long de 1.470 km, prend son départ du champ gazier géant de Hassi R'mel, traverse l'île de Sardaigne pour aboutir en Toscane au centre de l'Italie. Il doit acheminer le

transport de quelque 8 milliards de m³ de gaz par an vers la péninsule à partir de 2009. La société Galsi, chargée de réaliser ce projet, est détenue à hauteur de 36% par Sonatrach, les groupes Edison 18%, Enel et Winterhall (avec 13,5% chacune), Hera Trading (9%) et un groupement de deux sociétés «Sifrs» de la région de Sardaigne avec une part de 10%. Il est à rappeler que le ministre de l'Energie et des Mines faisait partie de la forte délégation qui a accompagné le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, à Alghero en Sardaigne (Italie), pour coprésider avec le président du Conseil des ministres italien, M. Romano Prodi, la réunion algéro-italienne de haut niveau. Le Président a eu un entretien en tête-à-tête Romano Prodi. Le chef de l'Etat avait signé auparavant le livre d'Or, en présence de M. Prodi, à l'hôtel de ville (Palazzo civico) d'Alghero, «bastione della Maddalena», où il a été accueilli par le

maire de cette ville balnéaire, M. Marco Teddi. De même que les ministres des délégations des deux pays ont eu des entretiens, en bilatéral et en plénière. Etaient présents à cette réunion du côté algérien, le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci et le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Nourredine Zerhouni, ainsi que les ministres de l'Energie et des Mines, M. Chakib Khelil, du Commerce, M. El Hachemi Djaâbouh, et de l'Industrie et de la Promotion des investissements, M. Abdelhamid Temmar. Les ministres italiens des Affaires étrangères, M. Massimo D'Alema, de l'Intérieur, M. Giuliano Amato, de la Défense, M. Mario Luigi Parisi, de l'Economie, M. Luigi Bersani, et du Commerce international, M. Emma Bonino, ont également pris part à cette rencontre, ainsi que les ambassadeurs des deux pays.

R. A.

MARCHE EUROPEEN DU GAZ

L'Algérie et la Russie principaux fournisseurs

Ces deux pays «continueront à être des piliers de notre sécurité énergétique dans un futur proche», a-t-il dit en soulignant «l'importance pour l'Union européenne de construire des relations de coopération avec les exportateurs» d'énergie. Selon M. Scaroni, ces relations de coopération vont permettre à l'UE de sécuriser ses approvisionnements étant donné que ses importations de gaz représentent 60% de sa consommation de cette source d'énergie. Le patron d'Eni estime également que l'ampleur et le risque de la dépendance de l'Union de ses principaux fournisseurs en matière de gaz sont apparus clairement en janvier 2006 lors de la crise entre la Russie et l'Ukraine qui a menacé l'approvisionnement en gaz de l'Europe. Pour cela, a-t-il dit, «l'Europe doit s'assurer un accès à la plus grande quantité de gaz possible. Il nous faut diversifier nos sources d'approvisionnement, à la fois via les gazoducs mais aussi via le gaz naturel liquéfié» (GNL).

«Il faut aussi diversifier les itinéraires d'importations pour réduire les risques dans les pays de transit», a ajouté M. Scaroni. Eni avait conclu avec le groupe russe Gazprom un accord stratégique qui doit lui assurer un approvisionnement sûr en gaz russe sur les 20 prochaines années. L'Algérie participe à ce congrès avec une importante délégation de responsables, experts et opérateurs, conduite par le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil. L'Algérie assure actuellement environ 15 % des besoins de l'UE en gaz naturel, à travers les deux gazoducs en fonction vers l'Italie et l'Espagne ainsi que par la vente d'importantes quantités de GNL. En juillet dernier, la Commission européenne (CE) et l'Algérie ont conclu un accord sur les dispositions relatives aux «restrictions territoriales» liées aux contrats d'approvisionnement en gaz signés avec Sonatrach. La clause de territorialité, dite aussi «clause de destination», accom-

pagne tous les contrats gaziers de Sonatrach empêchant ses clients, italiens et espagnols notamment, d'écouler le gaz algérien ainsi importé hors de leurs frontières. Le congrès mondial de l'énergie qui s'est ouvert lundi à Rome a regroupé plusieurs sociétés et groupes d'énergie mondiaux dont l'algérienne Sonatrach. Par ailleurs, plusieurs problématiques ont été soulevées par les représentants d'entreprises énergétiques participant à ce congrès dont «le protectionnisme» de certains pays ou compagnies. Certains pays et/ou entreprises ont poursuivi «des politiques isolationnistes et protectionnistes qui pourraient avoir de graves conséquences sur l'économie mondiale et la sécurité énergétique à long terme», a estimé le P-DG du premier groupe pétrolier mondial ExxonMobil, Rex Tillerson. Selon lui, les hydrocarbures «continueront à jouer un rôle majeur» au cours du siècle, car ils existent «en grande quantité» et sont «accessibles».

VOTE DE LA LOI DE FINANCES

La plupart des amendements rejetés

Comme attendu, le RCD s'est retiré hier de la plénière à l'APN du vote de la loi de finances 2008 adoptée à l'unanimité. Le PT qui s'est vu rejeter une soixantaine de propositions s'est abstenu de voter le projet de loi de finances au titre de l'exercice 2008 tel qu'il a été proposé par le gouvernement. C'est le cas de le dire puisqu'il y a peu ou pas de changements par rapport au texte original proposé par le ministre des Finances, Karim Djoudi et rédigé de concert avec la commission des finances et du budget de l'APN. Le texte a fait, pour rappel, l'objet de pas moins de 117 amendements formulés par les différents groupes parlementaires, dont 60 reviennent au seul groupe du PT rejetés dans leur intégralité. Il s'agit de 14 propositions d'amendement qui ont été refusées dans la forme par la commission des affaires économiques, donc même pas retenus alors que le reste l'est par opposition de la part des députés de la

coalition parlementaire FLN-MSP-RND lors de la séance du vote article par article du projet de loi de finances qui a suscité moult débats et des suggestions fort intéressantes touchant à l'allocation chômage des jeunes demandeurs d'emploi, à l'IRF ou allocation familiale, au soutien du livre scolaire, la femme au foyer. Hormis le rejet unanime des articles 42 et 17 relatifs à l'augmentation du gasoil et la vignette automobile et le maintien de quelques amendements émanant du RND et du MSP concernant les articles sur la semence, les céréales, les subventions des denrées alimentaires, la plupart des amendements ont été rejetés par la commission sous le sceau que telle ou telle proposition «n'est pas cohérente», parfois «contradictoire», avec le principe du gouvernement des fois «incapable de trouver des équivalents compensatoires» aux enveloppes inhérentes à ces offrandes substantielles que dégagera le gouvernement ou encore

par «la prise en charge des préoccupations soulevées par les représentants du peuple relèvent du domaine de l'organique et non celui du législatif, à savoir la loi finances». Ainsi et à la suite de ces conclusions, des examens de pour ou contre et d'autres mentions voisines ont été censurés à toutes les propositions à caractère socioéducatif, de formation professionnelle ou sanitaire. Les propositions de création de fonds de soutien au chômage, le soutien à la scolarité obligatoire des jeunes en âge de scolarisation, l'augmentation de la bourse étudiante, l'ouverture de 22 000 postes budgétaires pour enseignants universitaires ont été rejetés. Par ailleurs, et en vue d'alléger la surcharge des élèves dans les classes et ramener le nombre d'élèves à 50/classe, nécessite selon des députés la création de 23 000 postes budgétaires au profit du secteur. Une proposition qui a été aussi refusée par le vote des députés.

S. B.

LE TRAIT DU JOUR

VERS UNE MONNAIE COMMUNE

